

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
République du Bénin

ANNALES

de la
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES
HUMAINES

N°17

Volume 2, Décembre 2011

SOMMAIRE

ATABAVIKPO (Vincent): Deutsche Sprichwörter über fremde Kulturkreise: Ein Abriss der Fremdwahrnehmung in der deutschen gnomischen Dichtung	4
YABI (Ibouraïma), OGOUWALE (Euloge), AFOUDA (Fulgence) et BOKO (Michel): Contraintes climatiques et développement agricole au Bénin	13
BAKO-ARIFARI (Nassirou) : Tragédie des usagers du service public et Médiateur de la République dans la construction d'une administration dépersonnalisée au Bénin	31
OUASSA KOUARO (Monique) : Usages sociaux du néré (parkia biglobosa) dans le Nord du Bénin	56
CLEDJO (Placide F. G. A.): Vulnérabilité de l'environnement côtier béninois aux phénomènes naturels et activités économiques	72
KOLA (Edinam): Crises en zone d'économie de plantation et dégradation du milieu écologique dans l'Ouest de la Région des Plateaux au Togo	87
HOUNDENOU (Constant), VISSIN (Expédit W.), AGBOSSOU (Euloge) : Impacts de la dynamique du couvert végétal et du changement climatique sur les ressources en eau dans le bassin de l'Ouémé à l'exutoire de Savè à l'horizon 2025	99
da SILVA (Alphonse) : Expérience de la coopération décentralisée au Bénin : cas du partenariat entre les communes de Grand-Popo et Montgeron	121
AGOSSOU (Noukpo): L'industrie pour le développement de l'Afrique	138
ISSA (Maman-Sani), OGOUWALE (Euloge), HOUNDENOU (Constant) et OUOROU BARRE (Imorou): Tendances climatiques dans les communes de Tanguiéta et de Matéri (Bénin, Afrique de l'Ouest)	158
DJOGNI G. (Achille) : Un modèle de choix discret : application à l'analyse des déterminants familiaux de la scolarisation au Bénin	172
HOUNSOUNON-TOLIN (Paulin) : Des aires et objets d'application de l'éducation et de la formation professionnelle aux trois fonctions fondamentales d'une université	184
HOUSSOU (Christophe S.): Evolution des paramètres climatiques dans le sud-est du littoral du Bénin	195
IMOROU (Abou-Bakari) : Relais communautaires de la santé dans un contexte décentralisé au Bénin : des acteurs sociaux entre espoir et désenchantement	208
BAGLO (Marcel) : Dynamique spatiale et caractéristique floristique de la mangrove et de ses formations associées au Bénin	223
DAKPO (C. Psacal) : Du sport à la dynamique sociale en Afrique noire francophone : une typologie des clubs sportifs béninois des Départements de l'Ouémé/Plateau et de l'Atlantique/Littoral	236
BANTENGA (Moussa Willy) : Joseph Ki-Zerbo, acteur et historien des indépendances africaines	262
FOURN-GNANSOUNOU (Elisabeth): Genre et évolution des valeurs familiales en Afrique : cas du Bénin	283
ABDOU (Mohamed) : Rites agraires et cultes de fécondité dans les Royautés de Parakou et de Kika : la dialectique du culte des Nan-Kpèlè entre gens de pouvoir et gens de terre	315
de CHACUS (Sylvie) : Discrimination sexiste en milieu professionnel, facteur d'émulation et création de modèle féminin en France et au Bénin	336
SEGLA (Rogatien C.): Place et rôle du vodũ Ogú/Gú dans la médecine traditionnelle chez les Ajafõ au sud du Bénin	369
MEDEGAN CODJO (Ambroise): Marcus Garvey's Poetry	383

ISSN 1840-510X

Directeur de publication
Christophe Sègbè HOUSSOU,
Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Rédacteur en Chef
A. Félix IROKO

Rédacteur-Adjoint
Flavien GBETO

Comité Scientifique :
John IGUE (Professeur Titulaire)
Benoît N'BESSA (Professeur Titulaire)
Michel VIDEGLA (Maître de Conférences)
Albert TINGBE-AZALOU (Maître de Conférences)
Guy Ossito MIDIOHOUAN (Professeur Titulaire)
Etienne DOMINGO (Maître de Conférences)

**A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent
d'autres personnes ressources consultées
occasionnellement en fonction des articles à évaluer.**

**Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles)
doit être adressée au :
Comité de Rédaction des Annales de la FLASH
01 BP 526 COTONOU
République du Bénin**

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

Du sport à la dynamique sociale en Afrique noire francophone : une typologie des clubs sportifs béninois des Départements de l'Ouémé/Plateau et de l'Atlantique/Littoral

Pascal C. DAKPO

Socio anthropologue, Laboratoire des Sciences Humaines et Sociales - Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport - (INJEPS) - Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Résumé

L'objectif de cet article est de montrer en termes de dynamique sociale, la cohabitation pacifique de bon nombre d'associations sportives qui, ayant des particularismes selon leur modèle d'appartenance, évoluent en Afrique noire francophone et notamment au Bénin. Pour apporter quelques éléments de démonstrations, une enquête de type quantitatif et qualitatif a été menée et a concerné 180 sujets dont 31 dirigeants de clubs au sein desquels, on dénombre des élus politiques et leaders d'opinion d'une part, puis 149 joueurs et entraîneurs, tous issus de 18 associations sportives des départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau, d'autre part.

Les résultats révèlent qu'au sein des communautés africaines, plusieurs clubs de football des associations sportives constituées, existent, cohabitent et évoluent de façon pacifique sans se livrer à de guerres fratricides. Ce sont des clubs socio communautaires, représentant des terroirs identitaires locales et géopolitiques, des clubs d'entreprise et/ou de société, ceux se référant à des corporations professionnelles et des clubs patrimoniaux appartenant à des individus particuliers ou de groupes d'individus. Une esquisse de typologie s'en dégage, non seulement à travers le contenu des textes formels les régissant et les buts qu'ils poursuivent, mais également à travers l'étude onomastique des noms que portent les clubs.

En définitive, les clubs sportifs de football apparaissent comme porte-flambeau de développement durable et constituent en outre des instruments dynamiques d'accompagnement des changements sociaux en Afrique noire francophone.

Mots-clés : Association - Club de football - Enjeux - Cohabitation – Communauté

Abstract

The purpose of this paper is to show in terms of social dynamics, the peaceful coexistence of many sports associations who, according to their particularities model of belonging, change in French Black Africa including Benin. To provide some demonstrations, a survey of quantitative and qualitative was conducted and involved 180 subjects including 31 leaders of clubs in which, there are elected politicians and opinion leaders on the one hand, and 149 players and coaches from all 18 sports associations and departments of the Coast, Atlantic, Ouémé and Plateau, on the other.

The results show that within the African communities, several football clubs sports clubs formed, exist, live and evolve in a peaceful manner without engaging in fratricidal wars. They are social clubs community, representing local and geopolitical identity lands, business clubs and / or society, those referring to professional associations and clubs heritage belonging to particular individuals or groups of individuals. A sketch of typology emerges, not only through formal written content and goals governing the benefit, but also through the study of onomastics names are the clubs.

Ultimately, sports clubs football seen as torchbearer of sustainable development and is also dynamic instruments accompanying social change in black francophone Africa.

Key words: Association - Club Football - Issues - Share - Community

Introduction

L'avènement de la démocratie intervenue à l'issue de la Conférence nationale des Forces vives de la Nation, intervenue au Bénin en 1990, après dix-sept années de régime dictatorial marxiste-léniniste, a favorisé, l'émergence et la multiplication de nombre d'associations sportives conformément à la loi du 11 décembre 1991. Ce qui a permis une liberté des associations sportives qui a donné du sens à une société civile dynamique dans maints domaines et dans le mouvement sportif associatif notamment » (Dakpo, 2003). Ainsi, quarante ans après l'indépendance, les clubs sportifs de football se comptent en grand nombre dans presque toutes les subdivisions territoriales béninoises depuis l'avènement de la décentralisation (mairies, communes, arrondissements, et quartiers de villes) ; marquant ainsi « *une dynamique sociale, culturelle et sportive de la société*

béninoise »³⁶. On pourrait alors dire que le football dans les contrées béninoises est devenu « un fait social total » au sens qu'évoque Marcel Mauss (1967).

Le sport, pratique importée par le pouvoir colonial (1870-1959) est devenu de nos jours un fait de culture qui ne laisse indifférent aucun gouvernement ni aucun peuple. « *Il a pu envahir tous les cinq continents et se pratique de la même façon qu'on soit riche ou pauvre, blanc, noir ou jaune* »³⁷ Il a été repris en Afrique par les divers gouvernements de la post-indépendance (1960-2011) qui lui ont imprimé chacun leur idéologie dans la mise en œuvre d'une politique sportive. Ainsi, au Bénin, la pratique sportive en général et du Football en particulier a connu beaucoup de mutations qui ont rythmé et marqué l'évolution relative de ce sport-roi. Si les différents résultats des clubs béninois n'ont pas permis jusqu'en 2003 de passer le plus souvent les tours préliminaires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), on peut cependant noter que le Bénin a réussi à obtenir sa première qualification à une CAN en 2004. Ainsi, classé en octobre 2006 à la 109^{ième} position par la FIFA Coca cola, ce pays s'est positionné en 2010, au 69^{ième} rang au plan mondial et 11^{ième} au plan africain. Dès lors, on peut supposer que le football béninois progresse dans la perspective d'un développement certain et durable dans l'espace du mouvement associatif sportif.

« *S'il est vrai que le succès du sport d'un pays dépend de son niveau d'organisation, il n'en demeure pas moins vrai que le développement du sport soit relié à la politique de l'Etat, au comportement des dirigeants sportifs et à la contribution des autres partenaires* » (AKAKPO, 2000). La pratique du Football « *par et pour le grand nombre* »³⁸ à travers la dynamique des associations sportives dans toutes les localités béninoises, expliquerait la dynamique sociale qui se théâtralise dans ce pays. Loin de valoriser le seul modèle sportif de performance, le sport intègre les dimensions du développement endogène et durable. Le sport peut dans cette vision faire l'objet de changement et devenir un instrument d'accompagnement des changements sociaux en Afrique noire francophone.

³⁶ Dakpo P.C. (2003). Chronique scientifique : « Dynamique politique et sportive au Bénin : le mouvement sportif et les enjeux du pouvoir (1960-2001). In Revue Internationale des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique – STAPS, 62, 107-112.

³⁷ nakou s. (2009). « pratique physique et alienation culturelle : des mots et des gestes soutenus en discours exogenes » in *langues et politiques de langues au benin*, sous la coordination de toussaint y. tchitchi, édition ablode, pp 167-180.

³⁸ Houngan M. C. (1990). « Pour une politique de développement de la pratique des Activités Physiques et Sportives par et pour le grand nombre en République du Bénin » Thèse de Doctorat Unique de l'Université de Bordeaux II, non édité, 454p.

Eu égard à tout ce qui précède, l'intérêt de cet article est de savoir si le sport associatif réglementé par l'Etat et structuré selon des normes occidentales, reste-t-il au Bénin un fait social ancré dans les réalités culturelles que s'approprient les populations elles-mêmes au plan local ? Comment des associations de Football (clubs) dans les départements de *l'Ouémé et du Plateau*³⁹ au Bénin participent-elles à la vie sociale et communautaire des populations (acteurs sociaux) et sur quelles bases représentent-elles les communautés locales, les territoires, des entreprises et/ou des corporations ? Y a-t-il des formes singulières d'organisation de clubs de football au Bénin ? Quelle est la signification des noms que portent les clubs sportifs au Bénin et quelle typologie classificatoire peut-on en faire ? C'est à ces interrogations que cet article se donne la tâche de cerner, d'appréhender et d'élucider.

I. Cadre théorique et problématique

En Afrique noire francophone et notamment au Bénin, le phénomène sportif entretient, chaque jour, une familiarité avec les populations, qui renforce davantage, le caractère mineur et futile qui lui est attribué.

En effet, en qualité de microsociétés, les clubs sportifs africains présentent des procédures internes d'organisation et des termes de connexion variables. En ce sens, une définition des modèles de clubs devra prendre en compte leurs formes spécifiques d'insertion dans la société locale car celles-ci déterminent les modalités du contrôle associatif et par voie de conséquence l'organisation des rapports associatifs (Augustin & Garrigou, 1985). A cet égard, les divers réseaux de relations existant dans la société africaine (famille large, lien de solidarité, de voisinage, etc.) influencent les regroupements et les initiatives (Bourgoin H. 1985 ; Dia Amadou, 1991). Au Bénin, prolifèrent bon nombre d'associations sportives, justifiant de la dynamique sociale et sportive dans ce pays. On y dénombre par exemple en 2001, près de 528 associations sportives toutes disciplines confondues pour 47.413 pratiquants et 17.905 licenciés. Au sein de celles-ci, on compte 90 clubs de football pour 3600 licenciés et 8000 pratiquants (Dakpo, 2003; p.331 et p.332).

³⁹ Selon la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin, dans son article 6, le territoire national est décomposé en douze (12) départements : Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau et Zou. Notre étude s'est déroulée dans quatre départements (l'Ouémé, le Plateau, l'Atlantique et le Littoral) situés au Sud du Bénin.

En conséquence, les formes de pénétrations sociales, les liens sociaux et l'origine des clubs varient en fonction des spécificités locales façonnées par des faisceaux d'intérêt. C'est pourquoi nous envisageons de comprendre ce qui sous-tend la création des différentes associations sportives en référence à la loi d'association de 1901 qui, dans les sociétés modernes disposent de certains critères de liberté. Autrement dit, il s'agira d'entrevoir si c'est pour un réel développement du sport à travers le mouvement sportif associatif que se créent les clubs sportifs ou si c'est pour les dirigeants sportifs, un espace de défense d'un terroir géopolitique, d'une culture identitaire, d'une entreprise, d'une corporation et/ou de légitimation personnelle, de popularité ou de notoriété. L'onomastie des clubs c'est-à-dire les noms que portent les associations sportives, peut-il constituer une référence de classification de ces dernières ?

Afin de nous permettre d'étudier et d'analyser les clubs sportifs dans la détermination de leur modèle d'appartenance, nous nous sommes engagé dans l'analyse organisationnelle et systémique de ce que nous estimons être la dynamique sociale et typologique des clubs de football au Bénin en nous appuyant sur l'approche préconisée par Crozier et Friedberg (1977) d'une part et de David Easton (1965) pour l'analyse du système organisé d'autre part. En effet, Easton considère que « *la vie du club et ses objectifs apparaissent comme un système de comportements inséré dans un environnement aux influences desquelles il réagit* ». L'analyse systémique à laquelle nous faisons référence met en avant l'idée que le système est dynamisé par une série d'exigences (la compétition, les résultats sportifs, le prestige de la nation, de la région ou du village). Ainsi, sont mis en jeu divers acteurs comme les autorités/dirigeants, joueurs, les groupements sociaux et ethniques etc. Nous avons également fait référence à Mintzberg (1994) qui estime que « *la structuration et les formes d'exercice de pouvoir sont des variables de choix qui peuvent singulariser les groupes organisés* ».

Comme plusieurs pays africains, le Bénin dispose de plusieurs clubs de Football. Mais ces clubs dans leur constitution n'ont pas la même genèse et ne poursuivent pas les mêmes buts bien que les statuts marquent presque tous, des contenus de promotion et le développement du football. Existe-t-il d'autres mobiles qui sont à l'origine de la création et de l'existence des clubs ? Les noms qu'ils s'attribuent l'expliquent peut-être. Il s'agit de savoir si les noms que portent les clubs sont significatifs d'un rapport avec le milieu (terroir) dans lequel ils évoluent. Les clubs sont-ils représentatifs des communautés locales, des territoires, des entreprises et/ou des corporations ? Quels sont les buts qu'ils poursuivent ? Quelles sont les

motivations qui sous-tendent la création d'une association ? Existe-t-il des formes singulières d'organisation de clubs de football au Bénin ?

Eu égard à ces objectifs et aux interrogations, nous émettons comme hypothèse qu'« *autour des clubs évoluant dans le mouvement sportif associatif béninois, se développe un processus d'identification qui se traduit par un désir d'unification spontané exaltant les sentiments de patriotisme, lié, à des enjeux de défense d'une communauté, d'un territoire, d'une entreprise et d'une corporation. A ce titre, il existe plusieurs types de clubs au Bénin dont les intérêts divergent en fonction des buts poursuivis* ».

La confirmation de ce postulat nous permet d'établir une typologie des associations évoluant dans le mouvement sportif associatif béninois notamment dans les départements de l'Ouémé/Plateau et de l'Atlantique/Littoral selon leur modèle d'appartenance.

Signalons que le sport est amateur au Bénin et les clubs des associations sportives sont à but non lucratif si l'on se réfère aux différents textes les régissant. Mais dans les sociétés traditionnelles africaines, les règles sont définies par rapport aux valeurs culturelles et identitaires (Budillon, Valette & Florence. 1990). Dans ce contexte, on pourrait se poser la question de savoir si les organisations sportives africaines ne s'inscrivent pas dans ce processus d'adhésion aux valeurs endogènes locales et de développement selon des spécificités dynamiques.

Après avoir posé la problématique de notre travail dans un cadre théorique défini, fixé l'objectif et énoncé hypothèse de l'étude, définissons à présent, les concepts que nous utiliserons dans notre développement.

Considérations et définitions des concepts centraux

Mouvement sportif

Nous concevons le mouvement sportif comme l'ensemble des fédérations sportives et clubs. Il est pluridisciplinaire formé non pas par une seule fédération mais par l'ensemble des fédérations d'un même pays proposant une variété de produits sportifs et de services. Ces produits et ces services dépendent du contexte international car non seulement les fédérations sportives nationales sont réglementées au niveau national mais elles répondent aux normes internationales et très généralement à celles du CIO. Celui-ci transfère ses attributions à des représentations nationales des pays par l'entremise des comités nationaux olympiques. Dans le cas du Bénin, c'est le CNOSB (Comité

national Olympique et sportif du Bénin) qui assure cette fonction au sein du mouvement sportif.

Des organisations sportives béninoises forment donc un vaste système comprenant des sous-systèmes constitués eux-mêmes par de petites organisations articulées entre elles et avec d'autres dans l'environnement national, régional et même international. Remarquons qu'une fédération sportive ou un club sportif peut être analysé comme une organisation c'est-à-dire le lieu d'articulation de certaines réalités dotées de contraintes dépendantes des règles institutionnelles qui y sont fixées. Par exemple, la loi prévoit que *« pour qu'une association sportive soit reconnue, il faut qu'elle soit déclarée au ministère de l'intérieur après avis du ministre en charge des sports »*⁴⁰. Mais en dehors de règles formelles, *il peut y avoir aussi des manipulations intentionnelles pour des fins et des intérêts individuels et partisans. Car les intérêts accordés au sport au Bénin ces dernières années sont considérablement multipliés et renforcés au point que le mouvement sportif regroupe désormais les acteurs de tous genres (sportifs/pratiquants, gouvernants et hommes politiques, les spectateurs, les cadres techniques, les collectivités locales, les représentants de la presse (journaux, télévision), et des sponsors...)* qui se retrouvent parmi les dirigeants des structures sportives, tous interdépendants à la recherche d'une maximisation d'intérêts et d'opportunités » (Dakpo, 2003, 78).

L'association

Le terme « association » comporte deux acceptions d'ampleur différente. En un sens générique, il sert à désigner tout groupement volontaire et permanent formé entre plusieurs personnes, quels qu'en soient la forme ou le but. Le petit Larousse illustré (1983, 69) la définit simplement comme étant, *« un regroupement de personnes réunies dans un intérêt commun »*⁴¹. En un sens plus spécifique, proprement juridique, en nous référant à la loi 1901, l'association désigne *« la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager les bénéfices »*⁴². Cette définition, empruntée à la loi française du 1er juillet 1901, charte fondamentale du droit de l'association, diffère de la précédente en

40 Loi n° 91 - 008 du 25 février 1991 portant charte nationale des sports.

41 Petit Larousse illustré (1983). Dictionnaire encyclopédique pour Tous. Paris, Librairie Larousse, p 69.

42 Loi française du 1er juillet 1901, Titre 1er, Article premier.

ce qu'elle exclut les groupements constitués en vue d'un enrichissement du patrimoine des associés ; groupements désignés en droit français par le terme de « sociétés » ou d'« association ». Trois critères permettent d'identifier une association. Il fait référence à l'existence d'un contrat autour d'un but commun, le caractère permanent de ce contrat et le but autre que de partager des bénéfices. Faisons remarquer qu'il existe plusieurs types d'associations qui se différencient les unes des autres par leur nature juridique et leur objet. Par exemple au Bénin, la loi du 11 décembre 1990 permet de distinguer deux types fondamentaux d'associations. Les associations reconnues d'utilité publique et celles agréées. Une association déclarée peut être reconnue d'utilité publique par un arrêté ministériel. Et le ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale qui est le seul habilité à fournir cet arrêté à la demande d'une personne mandatée par ladite association. Les associations agréées quant à elles, sont soumises à tout agrément préalable à l'exercice d'activité conformément à l'article 25 de la loi du 11 décembre 1990. Leurs objets doivent relever d'intérêt national et elles peuvent se prévaloir d'exercer tout acte de la vie civile. Le concept d'association suppose une participation volontaire, une certaine organisation de conduites et de codifications des droits et devoirs de ses membres (statuts, charte).

L'association est certes une structure juridique mais elle est avant tout, une réalité humaine, un véritable animateur de la vie sociale et joue par conséquent un rôle fondamental dans la société. A ce titre il peut exister des associations politique, économique, sociale, culturelle, sportive, etc. Nous nous intéresserons particulièrement aux associations sportives. Signalons qu'*« une association est dite sportive dès qu'elle organise la pratique de plusieurs sports ou exercices physiques dans un village, dans un quartier de ville ou dans une unité de production⁴³ »*. Elle constitue la cellule de base du système fédéral sportif. Cette forme d'association dite sportive peut être *« unisport ou multisport »⁴⁴*

Comme les autres types d'associations elle apparaît comme étant une action collective par laquelle les membres se donnent les moyens de promouvoir le développement de leur

⁴³ Art 4 de l'ordonnance 75-16 du 29 Mars 1976, portant création d'une charte des sports en RPB

⁴⁴ Une association sportive est dite « unisport » lorsqu'elle n'entend ne pratiquer qu'un seul sport. Nulle autre activité sportive n'y aura sa place et la spécialisation même de l'association en sera sa raison d'être. Elle est dite « multisport » quand elle entend mettre à son programme deux ou plusieurs sports.

activité (le sport), l'éducation et l'intégration des pratiquants. Et comme le précise Callède, « *l'association sportive apparaît comme un lien privilégié de regroupement de personnes qui partagent globalement une même sensibilité culturelle* »⁴⁵.

A travers cette réflexion on constate qu'une association sportive du type loi de 1901 serait un fait culturel qui est l'expression d'un niveau de développement économique et social et correspond à une forme d'organisation propre à une société hautement industrialisée et machiniste : la société occidentale.

L'Afrique en général et le Bénin en particulier n'ont pas atteint un tel niveau de développement. Il se posera alors un problème lié à l'exercice de ce type de modèle au Bénin où les réalités sont distinctes de celles des pays occidentaux. En ce qui concerne le régime de l'association, c'est fondamentalement la liberté de s'associer, consacrée aussi bien par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 que par la déclaration européenne de 1950, mais qui n'est pas pour autant reconnue dans tous les pays. Le principe selon lequel tout homme a le droit de se regrouper avec ses semblables dans un but désintéressé est en effet, le produit d'une société gouvernée selon un ordre politique libéral, qui est justement le cas de figure au Bénin depuis la conférence des forces vives de la nation de février 1990. Au Bénin en effet, l'association, une fois créée, conformément à la législation nationale, constitue un système autonome dont l'adhésion est dictée par l'existence de normes qui régissent les relations internes au groupement. Ces normes sont énoncées dans les statuts adoptés par les fondateurs du groupement ; elles se rapportent notamment à la structure des organes dirigeants de l'association, à leur mode de désignation, aux pouvoirs incombant à chacun d'eux, à la procédure et aux sanctions disciplinaires applicables aux membres qui commettraient des infractions au règlement du groupe, etc.

Par rapport à tout ce qui précède, comment au Bénin, les sujets font-ils fonctionner leur association pour se positionner dans l'arène politique ?

Le sport

Pour Bröhm (1976, 45) « *le sport est un système institutionnalisé des pratiques compétitives à dominantes physiques délimités, codifiées, réglées conventionnellement, dont l'objectif est sur la base d'une comparaison de performances,*

⁴⁵ Callède J. P., (1987). L'esprit sportif : Essai sur le développement associatif de la culture sportive, Bordeaux, PUF, p.114

d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner la meilleure performance (record)». De même la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression Française dans son rapport du groupe de travail sur le sport d'élite note que : « l'événement sportif doit être replacé dans l'activité culturelle, sociale et politique d'une société donnée »⁴⁶ car selon Tigri (1989) « le sport est un miroir...exact ou déformant de notre société »⁴⁷. Nous pouvons, alors en accord avec ces auteurs, affirmer que le sport fait partie de la culture et considéré comme un produit d'enrichissement social et personnel. Il est aussi un objet de patrimoine commun dont la pratique permet un développement global et total de l'individu. Le sport est adapté à chaque pratiquant. Et comme facteur de développement de la société, sa pratique et son spectacle sont liés à la notion de qualité de vie.

Il ressort de cette analyse que la définition du sport est variée et complexe. Cette complexité est exprimée par Tigri (1989) lorsqu'il cite Malenfant : « le sport est un besoin humain dont chaque individu ressent la nécessité ». Pour Malenfant, écrit-il, « le concept de sport recouvre l'ensemble des activités sportives et de pleine nature dont la pratique est non seulement réservée à l'enfance et à la jeunesse, mais aussi à tout une population d'hommes et de femmes de tout âge »⁴⁸

La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, dans le rapport du groupe de travail sur le sport d'élite, mentionne que : « le sport ne trouvera ... sa plus juste place que dans la mesure où ses intérêts s'insèrent, comme volet culturel, dans une société où il y développe sa dynamique et y exerce une influence, en relation avec les autres activités qui définissent d'ordinaire le contexte politique, social et culturel »⁴⁹. Ce n'est pas en Afrique et plus précisément au Bénin où le sport, encore moins son organisation, n'a pas établi une relation avec les pratiques corporelles traditionnelles béninoises, car ne l'oublions pas, le sport n'est pas africain, il est le reflet de l'image du colonisateur comme si nous étions sans culture et sans histoire. Suite au développement du cadre théorique et conceptuel de notre étude, la section suivante expose la méthode poursuivie pour les enquêtes.

⁴⁶ Conférence des Ministères de la Jeunesse et des Sports des pays d'Expression Française : Rapport du groupe de travail sur le sport d'élite, Lomé, du 02 au 7 Décembre 1984, p. 28.

(⁴⁷) Tigri B. (1989), «Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois», Thèse de Doctorat unique de l'Université de Bordeaux II, non édité, p.21

⁴⁸ Tigri B. op., cit, p.21

⁴⁹ Conférence des Ministres de la Jeunesse et des sports des pays d'expression Française, op, cit. p. 28

2. Démarche méthodologique

Deux modes de techniques d'enquêtes ont été adoptés : l'enquête par questionnaire et celle par entretien parce que nous estimons que l'une sans l'autre ne serait suffisante à elle seule pour appréhender la profondeur des dimensions de nos questionnements. Une étude documentaire se référant aux textes régissant les associations sportives a été également réalisée. Sur le plan des méthodes de collecte des données et pour confronter notre hypothèse à la réalité des faits, il est mis l'accent sur l'entrevue semi-dirigée (Mischler, 1986). A partir des questionnaires et des interviews, il a été appréhendé la manière dont s'organisent les clubs au plan administratif, économique et social ; les stratégies mises en œuvre pour la promotion du football, la production de l'élite sportive. Cette méthode a permis de cerner les objectifs cachés qui sont à la base de la création des clubs. Il s'agit de savoir si les clubs sportifs sont créés pour la défense et/ou la représentation d'un territoire, d'une communauté ou encore la pérennité d'une corporation ? Est-ce pour le marketing ou la publicité d'une entreprise ? Existe-t-il de clubs sportifs évoluant dans l'environnement démocratique béninois actuel répondant à un certain nombre de modèles d'appartenance spécifique ou d'organisation ?

Population Cible et déroulement de l'enquête: 180 sujets dont 31 dirigeants de clubs au sein desquelles, on dénombre des élus politiques et leaders d'opinion, puis 149 joueurs et entraîneurs, tous issus de 18 associations sportives des départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau, ont été volontaires pour participer à cette enquête. Notons que les joueurs et entraîneurs ont été soumis à une enquête par questionnaire alors les dirigeants, les élus politiques et leaders d'opinion ont subi un entretien de type semi directif. Le questionnaire a été administré aux joueurs et entraîneurs des clubs enquêtés. Nous avons précisé le caractère facultatif de l'enquête. L'anonymat était garanti (les sujets n'avaient pas à inscrire leur nom sur le questionnaire). Il était précisé que les données obtenues ne serviraient qu'à des fins de recherche et demeurerait strictement confidentielles. Les questionnaires ainsi que la grille d'entretien ont été définitivement élaborés après avoir organisé sur le terrain, une pré-enquête, auprès d'une vingtaine de sujets qui n'ont pas fait partie de la population réelle d'enquête. Les entretiens ont duré environ 40 à 50 minutes. Ils ont

été enregistrés puis retranscrits intégralement de manière à en analyser les contenus.

Choix des localités d'enquête : Les enquêtes ont été conduites principalement dans les villes, communes, arrondissements et quartiers (sièges et lieux d'implantation des associations enquêtées) des départements de l'Ouémé/Plateau et de l'Atlantique/Littoral.

Le traitement des résultats a été effectué, dans un premier temps par une analyse statistique (tri à plat) et dans un second temps une analyse des discours verbaux des dirigeants enquêtés.

3. Résultats et analyses

3.1. Les clubs sportifs de football et leur terroir (localité d'origine)

Tableau 1 : Les clubs enquêtés et leur localité d'origine

Noms Des clubs	Localités	Village	Quartier	Sous-préfecture/ Circonscription urbaine	Département
Postel-sport				Cotonou	Atlantique
Requins				Cotonou	Littoral
Mogaz 90			Avenue Ornano	Cotonou	Littoral
Dragons			Ouinlinda	Porto-novo	Ouémé
JSP				Pobè	Plateau
AO		Avrankou		Avrankou	Ouémé
JAM		Misséréété		Misséréété	Ouémé
AS Leader			Kouhounou	Cotonou	Littoral
AS Police				Cotonou	Littoral
ASOS			Agbokou	Porto-novo	Ouémé
US Kraké		Kraké	Missèbo	Sèmè-podji	Ouémé
Naja fc			Dowa	Porto-novo	Ouémé
Adansonia			Houinmè François Xavier	Saint Porto-novo	Ouémé
Lions fc d'Ifangni		Ifangni	Odofin	Ifangni	Plateau
Espoir d'Igolo		Ayetedjou	Dodomè	Ifangni	Plateau
Juventus fc			Agla	Cotonou	Littoral
ASAG (Record)		Ayimèvo	Godomey	Cotonou	Littoral
Real fc			Agla	Cotonou	Littoral
TOTAL		06	12	18	18

Les résultats contenus dans ce tableau montrent clairement qu'il existe des clubs de football dans les Départements de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique et du Littoral et révèlent ainsi la dynamique sportive et sociale en scène au Bénin. En effet, ces données dévoilent que des clubs sportifs de football sont créés, pour la plupart, dans des villages et quartiers de ville, des circonscriptions urbaines, dans des villes à statut particulier comme Cotonou et Porto-novo et au sein

des sociétés et entreprises. Ce qui dénote que, dans les diverses structurations territoriales établies par la décentralisation, il existe des associations de football qui évoluent selon des objectifs identifiables dans le tableau suivant (tableau 2).

Tableau 2: *Objectifs poursuivis par les clubs à travers leur création*

N° d'ordre des clubs	Noms du club	Objectifs poursuivis par les clubs	Promotion des jeunes talents	Promotion du sport dans la corporation	Etre l'équipe championne du Bénin	Participer aux compétitions africaines	évoluer en première division	Etre dans le carré d'AS du championnat	Rendre visible le milieu et permettre son développement à travers le sport	Promouvoir le football et contribuer à l'animation de la vie sportive dans la localité	Pratiquer le sport à travers un corps sain et éducation des jeunes à la vie sociale
1	Postel-sport		+	+	+	+		+			+
2	Requins				+	+					
3	Mogaz 90		+	+	+	+					
4	Dragons		+		+	+				+	
5	J S P				+	+			+	+	
6	A O				+	+			+	+	
7	J A M		+		+				+		
8	AS Leader		+				+				+
9	AS Police		+	+			+			+	+
10	A S O S					+	+			+	
11	US Kraké		+				+		+		
12	Naja fc						+				
13	Adansonia		+				+				
14	Lions fc		+		+				+	+	
15	Espoir fc		+						+	+	
16	Juventus		+							+	+
17	A S A G (record fc)		+							+	
18	Real fc		+							+	+
TOTAL DES RESULTATS			13	03	08	07	06	01	06	10	05

Les résultats ressortis à travers ce tableau constituent la synthèse issue de l'étude documentaire (textes, statuts et règlements). Ils révèlent les objectifs et les finalités assignés aux les associations sportives enquêtées. A titre d'illustration, il a été extrait en exemple, les principaux qui renvoient à :

- « la promotion du football et l'animation de la vie sportive de leurs localités d'implantation »;
- « la visibilité de la localité (faire connaître le milieu et le développer à travers le football » ;
- « la promotion de jeunes talents pour l'élite sportive nationale » ;

- « être l'équipe championne et la meilleure dans le carré d'AS du championnat national » ;
- « la participation des clubs aux compétitions africaines » ;
- « la pratique du sport dans un corps sain et l'éducation de la jeunesse à la vie sociale entre autres... », Etc.

A travers ces différents objectifs, on peut noter une certaine recherche de promotion et de vulgarisation des valeurs sportives locales et un certain souci de développement du sport dans le pays. Il est remarquable que les équipes des sociétés et entreprises comme MOGAz 90, Postel sport, représentant respectivement la SONACOP et la Poste, mettent en évidence la recherche d'une publicité dans une logique de marketing entrepreneurial. Très peu de clubs (Postel sport, AS leader, AS police, Juventus FC et Real FC se sont fixés comme objectifs à travers l'étude de leur statut, une logique éducative et de maintien de la santé à travers la pratique du football entre autres. En résumé, la quasi-totalité des associations sportives disposent de textes (statut et un règlement intérieur) sur les bases desquels elles sont créées et fonctionnent à partir d'objectifs bien définis et établis. Mais quels sont les objectifs poursuivis par les dirigeants, les élus politiques et les leaders d'opinion dans la création des associations sportives ? En réponse, le traitement du contenu des discours verbaux des responsables fait apparaître des thématiques liées au « rayonnement participatif de clubs à la vie sociale communautaire des populations ». Le tableau 4 répertorie les thèmes ressortis.

Tableau 3: Rôles et fonctions que revêt l'existence d'une équipe dans une localité

Fréquence et Pourcentage		Fréquence	Pourcentage
Fonctions			
- Visibilité et le développement de la localité	45	25 %	
- Rayonnement de la localité ou de la société ou entreprise	45	25 %	
- Rassemblement des jeunes et autres personnes de la localité pour la défense de leur terroir et leur propre épanouissement	40	22,22 %	
- Vulgarisation ou propagande du nom de la localité	27	15 %	
- Défense des valeurs culturelles de la localité	15	08,33 %	
- Education des jeunes aux normes sociales	05	02,78 %	
- La pratique saine du sport	03	01,67 %	
TOTAL DES RESULTATS	180	100 %	

A travers ce tableau, 45 sujets soit 25% avancent que l'existence d'une équipe dans une localité ou au sein d'une entreprise permet une visibilité de cette dernière et par conséquent le développement de la communauté de cette entité (localité et/entreprise) ; 45 sujets soit 25% estiment également que cela permet le rayonnement de la localité ou de l'entreprise qu'elle représente. 40 sujets soit 22,22% pensent que cela constitue un creuset de rassemblement des jeunes en vue de *la défense de leur terroir d'une part et leur propre épanouissement* d'autre part. 27 sujets soit 15% estiment que l'existence d'une équipe dans une localité permet *la vulgarisation ou la propagande de la localité*. Par contre, 15 sujets soit 8,33% associent l'existence d'une association sportive à la défense des valeurs culturelles de la localité dans laquelle elle évolue. Très peu de sujets (5) soit 2,78% reconnaissent que l'association sportive contribue à *éduquer la jeunesse aux normes sociales* (respect de l'autre, avoir l'esprit compétitif etc...); et permet *une pratique saine du sport* (3 sujet soit 1,67%). Au total, les données de ce tableau mettent en avant le caractère lié à la défense d'un terroir, la visibilité d'une communauté, d'une société ou d'une entreprise. Ces résultats montrent que le sport semble être un instrument de développement social, de rayonnement, de rassemblement, de marketing publicitaire et un puissant moyen de vulgarisation de normes et de valeurs sociales.

3.2. La motivation de création des associations sportives : synthèse des discours verbaux issus des entretiens avec les dirigeants sportifs, les élus politiques et leaders d'opinion?

Une synthèse des discours verbaux ressortis des entretiens des dirigeants sportifs des diverses catégories de clubs enquêtés évoque des variantes motivationnelles et d'intérêts collectifs et/ou partisans et de défense des localités d'implantation des clubs. Elles se résument par :

- « *l'intérêt accordé au sport* » ;
- « *développement du football à la base* » ;
- « *promotion de l'élite sportive* » ;
- « *rayonnement de la localité d'implantation* » ;
- « *participation au développement du sport au plan national par la formation à la base de l'élite sportive* ».

3.3. Le choix du dirigeant sportif

Il est basé sur le capital économique et social dont dispose ce dernier et sur son parcours sportif (scolaire, civil...etc). C'est dire que le pouvoir économique et le fait d'avoir été sportif constituent des critères sociaux qui militent en faveur du choix du dirigeant surtout au niveau des clubs communautaires. Il faut dire qu'autant qu'ils sont, les dirigeants des différents clubs enquêtés ont été élus suite à une Assemblée générale élective. « *J'ai été élu et plébiscité lors de de l'AG...* » (O.S.). Certains évoquent « *un besoin de gérer et d'organiser ... de conduire des hommes pour leur épanouissement social, pour une culture sportive... se rendre utiles...* » ; D'autres en outre évoquent « *la poursuite d'une lutte entamée par leur prédécesseur pour continuer l'œuvre avant-gardiste de marketing et de publicité de l'entreprise* » (MOGAZ 90), « *de visibilité et de pérennité des corporations* » (AS Police) puis « *de défense de terroir...* » (Lions FC d'ifangni). L'exaltation du groupe socio culturel, ethnique et d'appartenance socioprofessionnelle est ici mis en avant ».

Il est à noter à travers les entretiens que tous les clubs fonctionnent sur la base des statuts et de règlement intérieur (tableaux 2 et 3); cela ne pourrait en être autrement car la charte des sports impose toute création d'association sportive que sur la base des textes qui doivent les régir.

Les entretiens font également ressortir un certain nombre de valeurs en ce qui concerne les buts visés à travers la création du club. Ils se résument par les points qui suivent :

- *promotion de la localité à travers le sport ;*
- *promotion de la société, de la corporation à travers le sport ;*
- *détection des élites talents et promotion des jeunes talents ;*
- *développement des localités ;*
- *logique entrepreneuriale de marketing des sociétés/entreprises et des corporations.*
- *L'exercice de la fonction de dirigeant sportif recèle d'un certain nombre de difficultés que rencontrent ceux-ci. Elles concernent notamment :*
 - *la gestion et le suivi des joueurs ;*
 - *le manque de moyens financiers ;*
 - *le payement des primes et salaires des joueurs ;*
 - *Perte des meilleurs joueurs qui désertent les clubs pour mieux se faire traiter dans d'autres clubs.*

Cependant, le fait de diriger un club et le gérer, donne un sentiment de « *satisfaction* » des dirigeants sportifs dans l'exercice de leur fonction. Ils l'ont évoqué par les termes se référant à :

- « la satisfaction morale ; acquisition d'une notoriété, d'une légitimité, d'une popularité et d'un pouvoir ».
- « le Renforcement d'un lien avec la communauté à la base, le contact avec la jeunesse et avec le terroir par le sport est mis en avant »; toutefois les considérations d'ordre socio culturel et ethnique pour faire partie d'une équipe d'un terroir ne sont pas significatives au sein des équipes enquêtées.

A travers ces résultats, il s'agit à présent de faire une esquisse de typologie des différents clubs sportifs enquêtés dans les départements de l'Ouémé/Plateau et de l'Atlantique/Littoral selon leurs objectifs (formels et informels) poursuivis.

Tableau 4 : Classification des équipes suivant les modèles d'appartenance

Clubs d'entreprise	Clubs corporatifs	Clubs communautaires	Clubs patrimoniaux
Postel-Sport	AS Police	Requins de l'Atlantique	Association Sportive Oussou Saka (A S O S)
Mogaz 90		Dragons de l'Ouémé	Adansonia F C
ASAG (Record fc)		Jeunesse sportive de pobè	A S Leader
		Avrankou omnisport	
		Jeunesse athlétique de Misséré	
		Union sportive de kraké	
		Naja fc de dowa	
		Lion fc d'ifangni	
		Espoir fc d'igolo	
		Juventus fc d'agla	
		Real fc d'agla	

Eu égard à ces données, nous pensons également que les noms que portent les associations sportives peuvent contribuer à esquisser une typologie.

Tableau 5 : Onomastie des Associations sportives enquêtées

Connotations		Noms des associations sportives (enquêtées)	Commentaire
Animale	Poisson	- Requins de l'Atlantique	- En référence au positionnement géographique de la ville de création du club par rapport à la mer (océan atlantique).
	Reptile	- Naja fc (Quartier Dowa – Porto Novo)	- Par rapport à la peur qu'inspire l'animal, sa dangerosité.
	Fauve et autres	- Lions fc d'Ifangni - Dragons FC de l'Ouémé	- Caractère puissant et fort de l'animal - Animaux classés parmi les plus redoutables de la forêt ; Symbol de dominance et de supériorité. Relatif à la divinité de la localité (lions fc d'Ifangni).
Corporative	Entreprise	- Postel-sport (poste télécommunications) - Mogaz 90(Moteur gazoline 90) - Record fc	- Vulgarisation du nom de l'entreprise - Source ou mobile de publicité
	Forces armées	- AS Police	- Vulgarisation du caractère polyvalent des forces armées.
Mimétisme (puissance - domination - espoir...)		- Juventus fc (quartier agla-Cotonou) - Real fc(quartier agla-Cotonou) - AS Leader (Cotonou)	- Culture coloniale Juventus : nom porté par l'un de meilleurs clubs italiens et pays occidentaux. Real : nom de l'un des clubs les plus puissants d'Espagne - Identification aux clubs occidentaux dans le but de montrer qu'on n'est pas des moindres et qu'on peut jouer et avoir la notoriété détenue par ces grands clubs occidentaux.
Communautaire (ethnique, Tribale)		- US Kraké (Union Sportive de sèmè Kraké) - JSP (jeunesse Sportive de Pobè) - AO (Avrankou Omnisport) - JAM (Jeunesse Athlétique de Missérété) - Espoir fc d'Igolo	- Défense de terroir ; attachement à la localité; recherche d'expansion des valeurs sportives de la localité. Leur création et participation aux compétitions évoquent la visibilité de la localité et son rayonnement.
Fétichiste		- Adanson FC (Missérété)	-Caractère fétichiste ; qui exprime une certaine crainte en Afrique ; incarnation d'une divinité en vue d'assurer une certaine contribution des dieux aux résultats du club.
Prestige individuel		- ASOS (association Sportive Oussou SAKA)	- prestige individuel, gloire d'un homme pour une reconnaissance sociale, popularité.

Il se révèle à travers ce tableau (grille onomastique des associations sportives enquêtées), que les noms que portent les équipes (clubs) font souvent recours aux métaphores animalières. A ce titre, Michel Caillat avance que « *le monde du sport grouille d'animaux* ». C'est le cas par exemple des Requins de l'Atlantique, de *Naja Fc du Quartier Dowa à Porto Novo*, des *Lions Fc d'Ifangni*, des *Dragons FC de l'Ouémé*. On s'aperçoit également que certains clubs, font référence à des noms de sociétés ou d'entreprises qu'elles représentent : *Postel sport (Poste télécommunications)*, *Mogaz 90 (Moteur gazoline 90)*. Ces types de club ont pour particularité, la défense d'intérêt corporatif et/ou entrepreneurial. D'autres, en l'occurrence, des clubs communautaires, renvoient à des attributs liés à des terroirs ou des localités de communes justifiant le plus souvent leur existence par l'intérêt d'une visibilité et de rayonnement d'ordre

sociocommunautaire. Ils s'identifient à des noms que portent les grandes équipes occidentales pour montrer qu'ils peuvent jouer au football comme ces dernières, une sorte de mimétisme. Ces formulations de noms mettent en évidence, un processus d'illustration de la force ou de la grandeur, de la domination et de l'invincibilité. Généralement, ces noms d'équipes occidentales sont doublés des noms des localités qu'elles défendent. Ce sont par exemple : *Juventus Fc du quartier Agla-Cotonou et Real Fc (du même quartier d'Agla à Cotonou)*.

Une autre catégorie de noms d'équipe, évoque des résonances d'unité, de solidarité et d'espoir autour d'une localité : US Kraké (Union Sportive de sèmè Kraké), JSP (Jeunesse Sportive de Pobè), AO (Avrankou Omnisport), JAM (Jeunesse Athlétique de Misséréte), Espoir Fc d'Igolo. Vraisemblablement, ces équipes exaltent la propagande des localités en question, pour montrer en définitive qu'elles existent dans le concert des villes, communes, arrondissements, villages et quartiers du pays, le Bénin ; une sorte d'identification à des terroirs.

La dernière catégorie évoque des noms d'un homme : ASOS (Association Sportive Oussou SAKA). En effet, Monsieur Oussou SAKA, opérateur économique, originaire de Porto-novo, est le promoteur de ce club et lui a donné son propre nom. Nous postulons à cet égard que cet opérateur économique, dirigeant sportif, président de son club, serait à la recherche d'un prestige individuel et/ou d'une reconnaissance sociale. Cela peut être également le répondant d'une passion liée au sport, dans le but de conquérir un pouvoir, une légitimité et une notoriété. En effet, selon Mbengalack (1993) « *indubitablement, la présidence d'un club sportif, ouvre d'innombrables portes, de même qu'elle focalise l'attention, procure des contacts et des connaissances... un excellent tremplin à tous égards* »⁵⁰

3.4. Esquisse de typologie des clubs de football

Nos enquêtes ont révélé l'existence de plusieurs types d'associations dans le mouvement sportif associatif béninois (Tableau 4). De manière générale, il a été identifié quatre grandes catégories de clubs du point de vue de leurs objectifs spécifiques formels et non formels (contenu des discours) d'une part, et à travers les noms qu'ils portent d'autre part (tableau 5). Ainsi,

⁵⁰ Mbengalack E. (1993). La gouvernementalité du sport en Afrique. Centre d'Etude et de recherche Olympique du Comité International Olympique (CIO), p. 308.

certaines clubs relèvent des communautés et des terroirs et portent des noms ou des superlatifs locaux tels que : Avrankou Omnisport, Espoir d'igolo, Juventus d'Agla, etc. On peut les identifier comme appartenant au modèle communautaire.

D'autres, tels que *Postel sport*, *Mogaz 90*, sont créés par des entreprises dans le cadre d'une vision de marketing commercial et de publicité de la société. C'est un modèle de type entrepreunarial.

Il a également été identifié, des clubs corporatifs qui se fixent comme objet, de faire rayonner des corps de métier et de professions. Ceux-ci défendent des logiques corporatives. C'est le cas de l'équipe de *l'AS Police* par exemple.

D'autres clubs, comme *l'Association sportive Oussou Saka*, renvoient à des propriétés privées de personnes influentes ou d'un groupe d'opérateurs économiques et d'hommes d'affaire. Ceux-ci sont vraisemblablement à la recherche d'un prestige individuel, d'une reconnaissance sociale ou d'accomplissement d'une passion liée au sport; ce sont des modèles présidentiels. Quel est le sens des noms que portent les clubs ainsi identifiés ? Le tableau qui suit nous le révèle.

Tableau 6 : Noms des clubs, leurs significations et leur modèle d'appartenance

	Nom des clubs	Signification des noms des clubs	Modèle d'appartenance (type de club)
1	Mogaz 90	Moteur gazoline 90 (les pétroliers de la SONACOP)	Club d'entreprise ou de société
2	Postel sport	Poste et télécommunications	Club corporatif
3	Requins de l'Atlantique	Relatif à la situation géographique du siège de l'équipe qui se trouve au bord de la mer (Les awussi wassa)	Club socio communautaire
4	J S P	Jeunesse sportive de Pobè	Club communautaire
5	Dragons de l'Ouémé	Serpents qui crachent du feu	Club communautaire
6	A O	Avrankou omnisports (avrankou's boys :Les garçons d'Avrankou) relatif à la localité où le club a vu le jour	Club communautaire
7	J A M	Jeunesse Athlétique de Misséréte. Nom relatif à la localité	Club communautaire
8	Adansonia F C	C'est le nom d'un fétiche lié à une divinité du baobab ; arbre vénéré dans la localité de misséréte. Ce symbole est donné à l'équipe pour incarner toute sa puissance et son pouvoir mystique	Club patrimonial
9	U S Kraké	Union sportive de sèmè kraké	Club socio communautaire
10	A S O S	Association sportive Oussou saka, en rapport avec le nom du président du club qui s'appelle Oussou saka	Club patrimonial
11	Lions d'Ifangni	Le lion, est le roi de la forêt ; c'est entre autre, le symbole du fétiche oro de la localité d'Ifangni. C'est le symbole du Roi	Club socio communautaire
12	Espoir Igolo	Espérance dans l'avenir	Club socio communautaire
13	A S Police	Association sportive de la police: l'équipe de la police nationale	Club corporatif
14	A S Leader	Association sportive des leaders qui espèrent être à l'avant-garde et toujours gagnant	Club patrimonial
15	Naja fc	Nom d'un serpent très redoutable; symbole d'une puissance dans l'espoir de tout avaler sur son chemin	Club patrimonial
16	Real fc d'Agla	La meilleure équipe d'Agla : les objectifs de ce club s'apparentent à ceux du club espagnol real	Club socio communautaire
17	Juventus fc	Juventus vient du mot italien juve qui veut dire jeune	Club socio communautaire
18	Record fc	Nom de la société du président du club	Club patrimonial

3.5. Les dimensions externes ou observables des clubs de football

Les éléments caractéristiques de ces clubs ainsi repérés, sont regroupés en dimensions externes (relais sociaux) et en dimensions internes (structure, pouvoir etc...). Nous avons pu, en effet, identifier des relais sociaux que sont les comités de soutien, les mairies, les conseils des sages et des notables des villages.

Pour les clubs que nous appelons « *Clubs patrimoniaux* », notamment, la situation est toute particulière. Seul le président du club détient tout le pouvoir. C'est davantage le prestige individuel et la mise en scène de capital social et économique qui sont ici mis en avant. Dans notre échantillon, il s'agit par exemple de l'*Association sportive Oussou Saka ASOS*, *Adansonia F.C.*, le *Naja F.C.*

3.6 Les comités de soutien

Les comités de soutien existent dans tous les clubs que nous avons enquêtés. Ce sont des supporters et sympathisants. Dans les clubs socio-communautaires, les comités de soutien sont organisés, permanents et présents dans plusieurs parties du territoire national. On y retrouve un président, un trésorier, un secrétaire général etc. Les membres du comité de soutien se réunissent régulièrement pour discuter de la vie du club, perçoivent des cotisations pour participer au financement de l'association et émettent des suggestions aux responsables. Ils s'organisent en clubs de supporters qui accompagnent le club lors des matches sans toutefois verser dans le hooliganisme (Bromberger, 1995).

Les clubs de type "entreprise" et patrimonial" n'ont pas de comités de soutien permanents. Ils sont occasionnels. Selon les dirigeants, les supporters qui se réunissent spontanément pour encourager leurs clubs lors des matches et se disloquent à la fin de la rencontre.

On peut faire observer que les "*clubs de types Entreprise*" et "*Patrimonial*" possèdent des structures occasionnelles de soutien qui n'ont pas d'influence directe sur le club. Ces modèles sont soutenus par un individu (le président charismatique), soit par l'entreprise. Les clubs de « type socio-communautaire » ont l'appui permanent des comités de soutien et des groupes de conseil. Ceux-ci semblent être plus symboliquement ancrés dans l'environnement sociologique dans les arrondissements, village et les quartiers de villes. Ils possèdent des liens relativement forts avec les communautés à la base et les terroirs dans lesquels ils sont créés, les autres paraissent construits en dehors des réalités locales mais plus proches des entreprises pour des logiques entrepreneuriales.

3.7. Les dimensions internes des clubs de football

L'étude a montré que tous les clubs enquêtés possèdent des statuts et règlements intérieurs en référence à l'article 12 du chapitre 7 de la loi 1901. Cette loi apparaît donc comme élément fondateur de l'« associationnisme » (Chazaud, 1995). Il ne peut en être autrement puisque, même la charte des sports de notre pays l'exige également. Mais, cette dimension apparaît juste comme des textes établis dans certains clubs et ne s'appliquent pas fondamentalement.

En définitive, les dimensions internes des clubs de football peuvent se résumer et se regrouper selon des attributs de base contenus dans les divers statuts et règlements intérieurs des clubs dont s'inspirent les formes d'implication des acteurs, leur place et leur adhésion aux valeurs et au sens d'une idéologie de club.

Conclusion

L'objectif de notre étude visait à montrer que plusieurs types d'organisations sportives notamment les associations de football cohabitent au Bénin bien que le sport y soit encore un fait social superficiel. Il s'agissait de comprendre et cerner comment le sport associatif réglementé par l'Etat et structuré selon des normes occidentales, reste-t-il au Bénin cependant, un fait social ancré dans les réalités culturelles que s'approprient les populations elles-mêmes au plan local. Comment participent-elles à la vie sociale et communautaire des populations (acteurs sociaux) ?

En utilisant les techniques d'analyse des systèmes de Easton (1974), des structures et les formes d'organisation (Mintzberg, 1994) d'une part, et les jeux des acteurs au sens de Crozier et Friedberg (1977), quatre modèles de clubs de football évoluent dans l'espace sportif béninois selon la typologie classificatoire suivante :

- un modèle de clubs du type communautaire, proche de l'organisation sociale locale à implication et adhésion des populations.
- celui des clubs d'entreprise, créés par les sociétés et/ou entreprises dans le but d'une communication entrepreneuriale sous-tendue par une logique de marketing publicitaire.
- Les clubs corporatifs sont ceux qui défendent des logiques des corporations et pérennisent des corps de métier et de l'administration.

- Enfin, les clubs patrimoniaux appartenant aux individus ou aux groupes d'individus, gérés comme des propriétés privées.

En résumé, la pluralité des associations de football est une réalité dans le paysage du mouvement sportif béninois ; et quel que soit le type de modèle d'appartenance, les associations sportives jouent leur rôle de développement social dans la conscience collective des Béninois. A travers leurs structures d'organisation, les objectifs qui les motivent et les textes qui les régissent, il est entrevu une pépinière indéniable, gage d'une relève de qualité pour l'avenir du sport au Bénin. C'est pour ces raisons que dans une perspective de recherche, l'impact des associations sportives sur la formation de l'élite sportive (au plan technico-tactique) serait envisageable.

Références bibliographiques

- Akakpo K. P. (2001). « Analyse socioéconomique de l'organisation du Football au Bénin », Mémoire de Maîtrise en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Option Enseignement de l'Education Physique et Sportive, Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (Injeps), Université d'Abomey-calavi.
- Augustin J.P. & GARRIGOU A. (1985). *Le Rugby démêlé, essai sur les Associations Sportives, le Pouvoir et les Notables*, Editions Le Mascaret, Bordeaux.
- Budillon, Vallette-Florence P. (1989). « Les styles de vie en question : mythes et réalités », *Revue Française de Marketing*, n°125/5.
- Brohm J. M. (1976). *Sociologie politique du sport*, Paris, Delarge.
- Brohm J.M. (1986). « Sociologie du sport, les enjeux actuels », In *Quel corps ?* n°30-31 juin.
- Bromberger C. (1995). *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, édition de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Callède JP. (1987). *L'esprit sportif : Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Bordeaux, PUF.
- Chazaud P. (1995). « La difficile évolution du bénévolat sportif vers le management », in *Sport et Management, de l'éthique à la pratique*, revue STAPS, Paris.

- Chazaud P. (1993). « Le management du sport : une logique de service publique ou une logique privée d'économie du marché », Colloque sur le management du sport, Dijon.
- Crozier M., Friedberg E. (1965). *L'acteur et le système*, Edition du seuil, Paris.
- Dakpo P.C. (2003). « Dynamique politique et sportive au Bénin : le mouvement sportif et les enjeux du pouvoir (1960-2001) ». Thèse de Doctorat Unique de l'Université de Nice Sophia Antipolis, STAPS, option Sociologie politique, Tome I et Tome II, 571p
- Dakpo P.C. (2003). Chronique scientifique : « Dynamique politique et sportive au Bénin : le mouvement sportif et les enjeux du pouvoir (1960-2001). In *Revue Internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, STAPS, 62, 107-112.
- Easton D. (1974). *Analyse des systèmes politiques*, Paris, Armand Colin, 487 p.
- Houngan M. C. C, (1990). « Pour une politique de développement de la pratique des Activités physiques et Sportives par et pour le grand nombre en République du Bénin », Thèse de doctorat de l'Université d Bordeaux II, non édité, 454 p.
- Loi française du 1^{er} juillet 1901, Titre 1^{er}, Article premier.
- Loi n° 91 - 008 du 25 février 1991 portant charte nationale des sports.
- Mbengalack E. (1993). « La gouvernamentalité du sport en Afrique, le sport et la politique au Cameroun », Thèse de Doctorat de sciences politique, Bordeaux I.
- Mintzerg H. (1994). *Le management, voyage au centre des organisations*, Les Editions d'Organisation, Paris.
- Petit Larousse illustré (1983). « *Dictionnaire encyclopédique pour Tous* ». Paris VI^e, Librairie Larousse, 1799p
- Nakou S. A. (2009). « Pratique physique et aliénation culturelle : des mots et des gestes soutenus en discours exogènes » In Y. T. Tchitchi, (Ed.). *Langues et politiques de langues au Bénin*, Cotonou, Edition Ablodè.
- Tchitchi Y. T. (2009). *Langues et politiques de langues au Bénin*. Cotonou, Edition Ablodè.
- Tigri B. (1989). «Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois», Thèse de Doctorat unique de l'Université de Bordeaux II, non édité, 369p